

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0909S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER – Imprimé par OPALE, Z.A. du Bois Sauvage 91000 Évry – Périodicité : mensuelle

Un peu d'histoire...

Il y a à peine 30 ans, Nicolas Sarkozy n'était pas encore avocat stagiaire, que déjà Alice Saunier-Seité, alors ministre des universités et de la recherche, sous la présidence de Giscard d'Estaing, portait ses attaques contre le CNRS.

En septembre 1979, elle diminuait par décret les prérogatives du Comité National et limitait la représentation des ITA aux seuls ingénieurs, en supprimant notamment les élus techniciens et administratifs. L'objectif était déjà de mieux asservir le CNRS aux décisions du gouvernement. Dans la foulée, se préparait une réforme des personnels aggravant la précarité. A l'époque, les seuls chercheurs en contrat à durée indéterminée, étaient les maîtres de recherche. Il fallait passer plus de six ans en CDD et obtenir la thèse d'État sous statut d'attaché de recherches pour espérer un emploi stable.

Après une très forte mobilisation au printemps 1981, la victoire de la gauche a permis de revenir sur ces attaques. Dès juillet 1981, la direction du CNRS acceptait l'intégration progressive de plus de 2000 hors statut. La présence de toutes les catégories d'ITA au comité national était rétablie. Les personnels du CNRS bénéficiaient de la stabilité de l'emploi, en passant sous statut de titulaires de la fonction publique.

Depuis, un retour aux valeurs passéistes de la droite se prépare. Pourtant, la situation n'est plus celle de la fin des années 1970. Le capitalisme a perdu ses bases nationales pour se mondialiser. Semblant oublier que toute richesse est le produit de l'activité humaine, il ignore ses industries pour se tourner vers la financiarisation de l'économie, malgré tous les risques et les dérives que cela représente et que l'on constate avec la crise actuelle.

En 30 ans, le salariat s'est profondément modifié, avec des ingénieurs et cadres toujours plus nombreux, pourtant ce sont les mêmes recettes qui sont préconisées. Il faut limiter la masse salariale mais maintenant les salaires des personnels les plus qualifiés sont également visés. Et l'on n'épargne plus les personnels de la recherche : c'est le sens de la remontée massive de la précarité et du blocage des carrières. Tant pis si les étudiants du pays se détournent de la science, cela ne pose pas problème à nos dirigeants. Le CNRS a recruté cette année encore 20% de chercheurs étrangers. Cela montre que le CNRS est attractif et attire même les très bons chercheurs étrangers et tant qu'il l'est, ces dirigeants considèrent qu'ils peuvent négliger la crise des vocations scientifiques.

Dès l'élection de la droite en 2002, le budget du CNRS est remis en cause. Cela a eu notamment pour conséquence les grandes luttes du printemps 2004 pour le rétablissement de 550 postes de titulaires transformés en poste de CDD.

Depuis, avec la mise en place du Pacte pour la Recherche et la loi LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités), nous assistons au retour des vieilles recettes. Face à un CNRS qui s'appuie sur le concept de laboratoire, on privilégie l'université avec des équipes projets qui ressemblent beaucoup aux chaires des mandarins des années 60. En renonçant au concept de planification et d'aménagement du territoire, on privilégie la mise en concurrence des régions et des universités. Les pôles de compétitivité ont pour objectif de spécialiser les territoires afin d'augmenter leur compétitivité. Mais les premières analyses montrent que l'intérêt économique des pôles reste mesuré.

Le gouvernement veut piloter la recherche sans pour autant se donner les moyens de l'organiser : c'est la mise en concurrence généralisée des hommes et des équipes qu'il met en place, avec l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) notamment. La velléité de relancer une politique industrielle nationale n'a duré que deux ans. L'AII (Agence pour l'Innovation Industrielle), créée sous Chirac à la demande de J.L. Beffa, est liquidée sous Sarkozy. Ce dernier privilégie les vieilles recettes libérales : cadeaux fiscaux par le crédit d'impôt recherche et mise en place de défiscalisations généralisées, par le biais de création de fondations. Il renonce à contrôler la dépense publique en favorisant les partenariats public-privé et la gestion associative de l'argent public comme dans les RTRA (Réseaux Thématiques de Recherche Avancée).

Dans ce contexte, l'avenir même du CNRS : établissement national, veillant à la cohérence des politiques scientifiques, soucieux de coopération et non de concurrence et garantissant emploi et carrière à ses personnels, est compromis. Il faut enterrer en même temps De Gaulle et le statut général de la Fonction Publique.

L'entreprise de démolition avait commencé avec le projet Larroutou. Celui-ci a échoué du fait qu'il a rencontré la résistance des personnels mais également parce qu'il n'avait pas su trouver les bons alliés à droite.

Elle continue avec la politique de Valérie Pécresse !

***VOTEZ pour tous les candidats chercheurs et ITA soutenus
et présentés par le SNTRS-CGT dans votre section !***

Quel avenir et quels enjeux pour le Comité National ?

La question de l'avenir du Comité national est posée, compte tenu des orientations exprimées par le Président de la République et la création de L'AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).

Cette agence du Ministère est chargée d'évaluer les équipes de recherche de tous les établissements publics, or c'était auparavant une des missions du Comité National pour les équipes associées ou propres au CNRS. A plus long terme on peut se demander si l'AERES n'interviendra pas dans l'évaluation des chercheurs, voire des enseignants-chercheurs. Cependant, rien n'est joué pour l'évaluation des équipes du CNRS et pour les chercheurs, surtout si les personnels du CNRS sont décidés à combattre l'évolution voulue par le gouvernement.

Aujourd'hui encore, le Comité National joue un rôle important !

Les commissions du Comité National évaluent toujours de façon régulière les chercheurs du CNRS et à donner leur avis pour les promotions de classe des chercheurs (CR2 à CR1, DR2 à DR1 et DR1 à DRE). Elles forment également les jurys d'admissibilité pour le recrutement des chargés de recherche et l'accès au corps des directeurs de recherche (sans la participation des ITA).

Le Comité National continue à jouer son rôle dans la réflexion sur la conjoncture. Il a été consulté pour la partie proprement scientifique du schéma stratégique du CNRS pour l'horizon 2020. Mais on peut s'interroger sur le devenir de son rôle à venir dans l'évaluation des équipes notamment pour les créations et renouvellement d'unités. Les rapports de l'AERES sur les laboratoires devraient lui être transmis.

Pour nous, les commissions scientifiques du Comité National doivent continuer à établir des comparaisons « nationales » au sein de chaque discipline.

En effet, l'AERES n'en est pas capable. Elle va « noter » les laboratoires selon des critères « contestables » de notre point de vue, et donner une sorte de classement par site.

En ce qui concerne les créations et renouvellement, la comparaison au niveau national dans chaque discipline est indispensable, avec des critères moins « primaires » que « la publimétrie ». Ce critère retenu par l'AERES favorise les thèmes déjà bien reconnus, or les avancées majeures se font souvent dans des domaines émergents, aux interfaces entre disciplines. Il faut que le Comité National donne son avis pour que la direction puisse décider des créations et des renouvellements sur la base d'éléments moins superficiels que ceux fournis par l'AERES.

A plus long terme, le gouvernement tentera encore de réduire le rôle de la Communauté scientifique, mais nous pouvons le faire reculer.

Les réformes, avancées par le gouvernement, viseront à renforcer le rôle de l'AERES, à modifier la composition et le fonctionnement du Comité National

et à remettre en cause le statut des chercheurs.

A l'INSERM, le gouvernement a imposé les modifications dans le fonctionnement des commissions scientifiques, à savoir : réduction de la proportion d'élus, introduction des experts dans les réunions et jurys, et permis au directeur général d'intervenir dans les discussions des jurys. De plus, les jurys ne seront plus formés sur la base d'une commission, mais choisis et désignés par la direction, parmi l'ensemble des membres des commissions. Il y a fort à parier que les jurys seront plus souvent composés de membres nommés qu'élus, afin de faire passer les candidats privilégiés par la direction des instituts nationaux thématiques, récemment créés à l'INSERM. Il est à craindre que le gouvernement tente la même opération, au CNRS, dans les années à venir, pour le Comité National mis en place pour quatre ans.

Le gouvernement pourrait, à la fois, tenter de renforcer l'AERES et réduire le rôle du Comité National. Cela supposerait que les universités autonomes progressent dans leur gestion administrative et stratégique, mais également que l'AERES soit transformée pour être capable de faire une évaluation nationale comparative. Il va de soi que nous ne sommes pas partisans d'une telle évolution. Celle-ci aurait pour conséquences, de confiner le CNRS à un rôle d'agence de moyens, et de renforcer les menaces sur l'existence de carrières de chercheurs à plein temps.

Finalement, ce qui conduirait le plus aisément à la disparition du Comité National, c'est la remise en cause des carrières de chercheurs à plein temps. Car s'il n'y a plus de chercheurs à évaluer, l'existence du Comité National ne pourrait se justifier qu'en raison des besoins des universités et insuffisances de l'AERES. Mais pour combien de temps dans ce cas ?

Aussi la bataille du statut des personnels des EPST est cruciale. Le CNRS ne compterait pas beaucoup sans ses ITA ni ses chercheurs et la communauté scientifique pourrait être complètement évacuée de la conduite nationale de la recherche.

Nous proposons une autre orientation pour l'avenir du Comité National.

Rien n'est écrit. Le SNTRS-CGT s'oppose aux projets du gouvernement. Le Comité National a fait ses preuves. Il a servi de référence pour l'évaluation des chercheurs et des équipes bien au-delà de nos frontières. Il a permis à la communauté scientifique dans toutes ses composantes à participer à la définition des stratégies scientifiques et à leur mise en œuvre.

Nous pensons qu'il faut préserver le Comité National, tout en s'efforçant de l'améliorer : il faut renforcer ses liens avec les personnels et les laboratoires et l'impliquer plus dans la définition des moyens nécessaires aux laboratoires.

Le Comité National doit donc, tout en gardant la maîtrise de ses choix, consulter mieux la communauté scientifique : colloques des acteurs de la discipline, avis de personnalités étrangères, rencontre avec tous les personnels des laboratoires...

Le rôle des élus du SNTRS-CGT au sein du Comité National.

Placé auprès du CNRS, le Comité National de la Recherche Scientifique est composé du CS, des CSD, des 40 sections et des CID.

Sa première mission est « d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays. »

Par son analyse de la conjoncture et de la prospective, le Comité national participe à l'élaboration de la politique scientifique de l'établissement.

Les élus du SNTRS CGT, en qualité de représentants des personnels, jouent pleinement leur rôle dans le cadre de ces travaux et missions.

La participation aux visites des unités lors de leur évaluation permettait de rencontrer les personnels dans leur environnement professionnel. Ces instants privilégiés de rencontre et d'échange sont aujourd'hui remis en cause par la mise en place de l'AERES. La composition des comités de visites de cette instance dépend du seul bon vouloir de leur président et ses membres n'y sont plus en qualité d'élus. D'autre part les ITA en sont le plus souvent exclus.

Un des enjeux de la prochaine mandature va être la lutte pour le rétablissement de la présence systématique d'au moins un élu C dans chaque comité de visite.

Un autre rôle essentiel des élus C est leur présence de droit dans les jurys de concours internes et externes des ITA où ils sont les garants du respect des procédures et de l'égalité des chances.

Le SNTRS-CGT revendique une prospective des emplois fondée sur une réflexion sur l'organisation du travail dans les différentes disciplines, ce qui implique de conférer au Comité National un rôle d'évaluation des techniques et des qualifications que requièrent les programmes de recherche et de s'exprimer sur les besoins en emplois et en formation. Cette mission du Comité National que nous revendiquons, confère un rôle accru aux élus C, les mieux à même, avec les membres chercheurs des comités de visite, de faire prendre en compte la dimension de l'organisation du travail et des technologies.

Dans tous les cas, les élus du SNTRS CGT sont les garants du respect du statut et des droits de tous les personnels.

Un mandat d'élue B de 4 ans au Comité National, c'est avant tout...

Une expérience profondément enrichissante et très prenante, car la participation aux travaux de la section est l'occasion d'entendre parler de sujets très divers, parfois très éloignés de son propre domaine thématique. On y apprend donc énormément, ce qui amène à réfléchir de manière beaucoup plus ouverte, plus large sur l'évolution de sa propre discipline.

Mais parfois un exercice difficile, car on se pose toujours la question de savoir si l'on a été un(e) bon(ne) élu(e) SNTRS. Qu'est-ce qu'un bon élu, et de plus y-a-t-il une spécificité SNTRS-CGT ?

- En premier point, le rôle d'une section du Comité National est essentiellement d'évaluer (les collègues, les unités de recherche), de promouvoir ou non des chercheurs, de recruter ou non de jeunes chercheurs dont notre décision réalisera ou prononcera la fin de leurs rêves.
- Il est difficile de se contenter d'être seulement porteurs de revendications syndicales, même si nous pouvons proposer des motions, infléchir leur contenu et peut-être les faire adopter. Rapidement, au fil du déroulement du mandat dans une section, on finit par oublier qui est élu ou nommé. A travers les débats entre scientifiques, entre collègues, même si certains sont plus élitistes plus bibliométriques que d'autres, les clivages ne sont pas nécessairement ni toujours entre élus et nommés.

Même si les décisions sont prises collectivement, il n'y a pas de décisions objectivement justes, ni de critères syndicaux pour savoir ce qui est bien ou pas. Comme tout membre de la commission, nous avons nos préférences subjectives, car nous appartenons à une communauté et nous pouvons donc être influencés par ce que nous en connaissons. Il est difficile alors de prétendre à l'objectivité, à l'indépendance vis à vis de notre milieu scientifique. De ce point de vue, nous ne sommes pas différents de n'importe quel autre membre de la section, élu ou nommé.

Enfin une expérience frustrante, avec l'impression de n'être pas suffisamment efficace, face aux membres du collège A par exemple, ou simplement aux membres de la commission jouissant d'une plus grande influence, avec le doute ou le soupçon de parfois être le dupe de jeux politiques qui nous échappent ou qu'on n'a pas su contrer.

Alors quels principes peuvent nous guider ?

- Avant tout, garder en tête que nous sommes les représentants de l'ensemble d'une communauté, et que nous devons défendre l'intérêt collectif et non des intérêts particuliers, fussent-ils ceux de notre discipline scientifique ou de notre laboratoire d'appartenance.

- Aussi essayer d'être vigilant par rapport aux effets de mode, à l'influence des discours ambiants, résister à la domination des critères bibliométriques. Refuser une évaluation où les critères politiques l'emporteraient sur les critères de qualité scientifique. Accompagner les collègues en difficulté, les aider à trouver des issues positives. Mais cela ne veut pas dire de refuser de condamner des comportements contraires à l'éthique professionnelle ou scientifique, à refuser toute sanction par principe.

Défendre la pluralité, la diversité : diversité des critères, des profils, des disciplines, des approches. Être solidaire des élus C, qui peuvent parfois se sentir marginalisés, et face aux tentatives d'exclusion de ces élus.

- Rendre compte à nos mandants, diffuser l'information, être disponible pour tous ceux qui sollicitent de l'aide, des conseils, dans le respect des règles de confidentialité.

Car être élu peut également être un point d'appui pour s'adresser à nos collègues de travail, les informer de ce qui se prépare, les appeler à se mobiliser.

- Malheureusement, le travail d'élu prend tellement de notre temps, qu'il est souvent difficile de participer en plus activement au reste de la vie syndicale. Il faut alors être particulièrement vigilant pour ne pas perdre de vue notre engagement.
- Quels que soient nos doutes sur les imperfections du système, c'est le seul qui permette la confrontation et le pluralisme des opinions et des sensibilités. C'est cette élaboration collective de l'évaluation qui peut corriger les biais dont nous faisons tous preuve.
- De plus, le fait d'être élu nous rend responsable devant la communauté qui nous a élus. Malheureusement, le nouveau mode de scrutin (plurinominal sur la base de candidatures individuelles) permet des candidatures de personnes se présentant sur la base de défense de chapelles ou d'intérêts particuliers.

Les candidats qui se présentent sur la base d'une profession de foi syndicale, particulièrement les élus CGT, se présentent pour défendre des intérêts collectifs, la survie d'une certaine conception de la recherche, d'une certaine conception de l'évaluation.

Voter massivement aux élections pour le renouvellement du Comité National, élire des représentants présentés par le SNTRS-CGT, c'est défendre cette conception de l'évaluation, face à l'offensive pour mettre en place une évaluation qui serait un outil au service des objectifs fixés par le pouvoir en place à la recherche publique.

Annick Jacq, élue SNTRS-CGT B1 Section 22.

Un bilan de quatre années de mandat d'élue C au comité national...

Dresser le bilan de quatre années de mandat au comité national, c'est faire la part des choses entre d'un côté la satisfaction des soutiens concrets apportés auprès des personnels de la recherche comme au sein des unités, des messages étendus par le département scientifique, de la circulation de l'information auprès du plus grand nombre et, d'autre part, une certaine amertume liée à l'impuissance face à une direction scientifique trop souvent sourde à nos revendications, face à certains « lobbies » et à la difficulté d'accepter certains compromis pour mieux faire entendre notre voix sur les sujets fondamentaux.

Aujourd'hui plus qu'hier, je perçois toute l'importance de participer à un comité qui soit le reflet de la communauté scientifique par son système démocratique de représentation des personnels aux 2/3 élus ; une commission dont le fonctionnement permet de réels débats démocratiques et une vision plurielle des questions traitées.

En fin de mandat, avec plus de recul, je prends conscience que l'action menée par les élus C au sein du comité national est essentielle, même si elle est inégale d'une section à l'autre.

J'ai eu la chance d'être élue au sein d'une section SHS où la place des élus C (et par la même des ITA) était importante, leur voix entendue, respectée et sollicitée sur tous les dossiers examinés. Les élus C ont même, dans cette section, l'autorisation d'assister aux auditions des chercheurs au concours.

J'ai bénéficié de cette chance pour faire entendre et valoir nos valeurs, nos priorités, nos revendications. À l'occasion de ce mandat 2004-2008, j'ai pour ma part placé mes efforts sur plusieurs points : le soutien aux ITA en difficulté dans leur travail et dans leur environnement professionnel ; l'équité de traitement des dossiers ; le recours à des critères de sélection et d'évaluation non arbitraires ; la transparence, notamment via la rédaction systématique d'un compte rendu que j'ai veillé à produire aussitôt les sessions de travail achevées, et qui ont été repris par l'ensemble des syndicats sous la forme d'un document intersyndical adressé à une grande partie des personnels de la recherche, rattachés à titre principal ou secondaire à la section.

Sur le plan de l'action collective, j'ai pour ma part beaucoup bénéficié des échanges informels entre élus du comité national via internet.

Mon engagement s'est aussi porté vers la question de l'édition scientifique et le soutien à l'émergence du nouveau centre d'édition en ligne CLEO ; la définition des critères d'évaluation des revues scientifiques ; la question de l'évaluation des personnels et des structures (engagement que je poursuis sur ce point dans le cadre du conseil Scientifique de Département SHS où je siège à titre syndical pour le SNTRS).

À l'heure où les comités de visite de l'AERES rendent leurs premiers rapports, -mis à disposition des sections du comité national pour leur session de printemps -, nous percevons mieux toute l'importance de la présence des élus C au sein des « anciens » comités de visite du comité national.

Ces évaluations sur sites nous permettaient de découvrir les conditions de travail des ITA dans leur environnement professionnel et scientifique ; ces instants privilégiés de rencontre et de dialogue permettaient souvent l'élaboration et la mise en place de solutions acceptées et partagées par tous. Avec la mise en place de la LRU et les « efforts de modernisation » demandés au CNRS, il faudra demain plus que jamais veiller aux conditions de travail, à l'évolution de carrière, à la préservation de la participation des ITA à la recherche, dans un contexte où les personnels seront toujours plus mutualisés et affectés à des plateaux techniques de gestion mixte université/CNRS.

En ces périodes troublées où l'avenir du CNRS risque de se jouer, sur un coup de poker, en moins de temps qu'il n'en faut pour y réfléchir, il est essentiel que nous, camarades du SNTRS-CGT, soyons plus que jamais mobilisés et présents dans les instances nationales, pour veiller à la préservation du CNRS, de la recherche publique, de la multiplicité des partenariats et tutelles qui régissent nos unités et au respect du statut des travailleurs de la recherche publique.

Lors de sa prochaine mandature 2008-2012, le comité national sera confronté à d'autres questionnements, d'autres difficultés, cette fois liées à la sauvegarde et à la structure même de notre institut de recherche promis, si l'on en croit la lettre de mission de V. Péresse à C. Bréchnac, à une transformation rapide en instituts, suivant en cela le chemin préfiguré par l'INSERM.

Quel rôle devront alors jouer les représentants de notre syndicat ? Adopter une stratégie fixiste et refuser cette transformation annoncée ou participer à la réflexion sur l'élaboration des contours de ces instituts qui, selon toute vraisemblance, constitueront demain notre paysage scientifique ?

Les enjeux sont d'importance, les premiers débats tenus au sein des unités de recherche soulèvent déjà des divergences stratégiques d'importance qui ne sont pas sans risque sur la préservation du contour de nos sections, de nos partenariats institutionnels (tutelles), de notre possibilité à maintenir une interdisciplinarité forte au sein d'instituts « fermés ».

Albane Burens, élue SNTRS-CGT C Section 31.

Élections au Comité National des Collèges A et B :

Dès le 1^{er} tour, des candidats SNTRS CGT sont élus ! Il s'agit de :

Section 3 : GIOVINAZZO Jérôme B1
Section 11 : BOLTENHAGEN Philippe A1
Section 16 : MARAZANO Christian A1
Section 22 : FAIRHEAD Cécile B2

Pour le 2^{ème} tour, le SNTRS CGT présente, avec le soutien du SNCS-FSU, les candidats suivants :

Section 12 : LESOT Philippe A1 (2 sièges à pourvoir au 2e tour)
Section 17 : BOUMIER Patrick B1, (2sièges à pourvoir au 2e tour)
Section 26 AUDIC Yann B1 (2 sièges à pourvoir au 2e tour)
Section 30 : RENE Brigitte B1 (2 sièges à pourvoir au 2e tour)
Section 33 : CAHEN Michel B1 (3 sièges à pourvoir).

Dans ces sections (12, 17, 26, 30, et 33) le SNTRS-CGT soutient aussi les candidats maintenus par le SNCS-FSU.

Dans les sections 4, 5, 22, 24 (et un second candidat en 17), le SNTRS-CGT a demandé à ses candidats de se retirer et fera voter pour les candidats du SNCS-FSU. Un appel commun du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT pour ce 2^{ème} tour va être diffusé.

Élections au Comité National du Collège C :

Listes présentées par le SNTRS-CGT aux élections au Comité National- 2008 Collège C

Département de Physique Nucléaire et Corpusculaire

Section 03 : Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

GAMELIN Emmanuel Strasbourg
CLAVERIE Gérard Gradignan
DUJARDIN Anne-Marie Palaiseau

Département des Sciences Physiques et Mathématiques

Section 01 :- Mathématiques et interactions des mathématiques

DISDIER Christine Strasbourg
MADRANGES Jean-Michel Marseille
PERROT Bernard Brest

Section 04 :- Atomes et molécules - Optique et lasers - Plasmas chauds

QUOTB Kamal Marseille
MEZZOUR Said Lyon
HAELMAN Levi Paris

Section 05 :- Matière condensée : organisation et dynamique

LE BRUSQ Jacques Villeurbanne
DORME Christian Paris
ERRECART Michel Toulouse

Section 06 :- Matière condensée : structures et propriétés électroniques

RONDA Antoine Marseille
SIBEUD Pierre-Frédéric Grenoble
ARCADE Philippe Montpellier

Département Sciences et Technologies de l'information et de la communication

Section 07 :- Sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication)

DUBREUIL Pascal Toulouse
PREVOST Joëlle Grenoble
FARGUE Alain Villeneuve d'Ascq

Section 08 :- Micro et nano-technologies, électronique, photonique, électromagnétisme, énergie électrique

SALZENSTEIN Patrice Besançon
BENTOZA Patricia Marseille
CHAUCHEPRAT Jean-Pierre Toulouse

Section 09 :- Ingénierie des matériaux et des structures - Mécanique des solides - Acoustique

JOUAD Mustapha Futuroscope
DEVILLERS Helena Paris
ARTAL Annie Talence

Section 10 :- Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation

CAMBON Jean-Pierre Perpignan
AYMARD Alain Orléans
LEFRANCOIS Michel St Etienne du Rouvray

Département Sciences de l'Univers

Section 17 :- Système solaire et univers lointain

GUILLAUME Christian St Michel l'Observatoire
HANGOUET Jean-Yves Strasbourg
LANGLET François Orsay

Section 18 :- Terre et planètes telluriques: structure, histoire, modèles

ATIENZA José Montpellier
YEGHICHEYAN Delphine Nancy
TACK Josiane Montpellier

Section 19 :- Système Terre: enveloppes superficielles

BARBIN Yves La Garde
DEROO Christine Villeneuve d'Ascq
CHAMPAGNAC Jean-pierre Toulouse

Section 20 :- Surface continentale et interfaces

MORVAN Gilles Strasbourg
TEMPLIER Joëlle Paris
SITRUK Monique Paris

Département des Sciences Chimiques

Section 11 :-Systèmes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie

HELIOT Laurent Lille
RAMEAU Alain Strasbourg
BUZAT-GABRIEL Nicole Pessac

Section 12 :-Architectures moléculaires: synthèses, mécanismes et propriétés

GOUDARD Nicolas Marseille
GORI Didier Orsay
LEMARIE Margareth Caen

Section 13 :- Physicochimie : molécules, milieux

ABDELMOULA Mustapha Nancy
SASSIAT Patrick Paris
JOUITTEAU Catherine Nantes

Section 14 :- Chimie de coordination, interfaces et procédés

LI Yanling Paris
BAYARD François Villeurbanne
TROTARD Joël Toulouse

Section 15 :- Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés

EL MANSOURI Abdeslam Montpellier
BONINO Jean-Pierre Toulouse
DJAOUI Stéphane Marseille

Section 16 :-Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique

LE CAER Jean-Pierre Gif sur Yvette
HAGUENIN Sophie Chatenay Malabry
CHAPPEY Corinne Mont Saint Aignan

Département Sciences de la Vie

Section 21 :- Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant

SLOMIANNY Marie-Christine Villeneuve d'Ascq
TALMONT Franck Toulouse
BEC Guillaume Strasbourg

Section 22 :-Organisation, expression et évolution des génomes

TOCI René Marseille
ROUSSEAU Catherine Toulouse
BONNEAUD Nathalie Montpellier

Section 23 :- Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; pathogènes et relations hôte/pathogène

PEHAU ARNAUDET Gérard Paris
SAVARY-BOSCH Annie Montpellier
DUBOIS Frédéric Montpellier

Section 24 :- Interactions cellulaires

SANTANTONIO Paule Marseille
BOULLA Geneviève Paris
MANAS Patrick Lyon

Section 25 : Physiologie moléculaire et intégrative

SILHOL Michelle Montpellier
COHEN ADAD Frédérique Lyon
PLAWINSKI Laurent Caen

Section 26 :-Développement, évolution, reproduction, vieillissement

GARIGLIO Patrick Marseille
AURIOL Jacques Toulouse
ICHE-TORRES Magali Marseille

Section 27 :- Comportement, cognition, cerveau

AUDIN Liliana Bordeaux
OTZENBERGER Hélène Strasbourg
CHARIEAU Jean-Luc Lyon Bron

Section 28 :- Biologie végétale intégrative

NEHLIG Herrade Strasbourg
LOPEZ Mireille Thiais
BOYER Roland Orsay

Section 29 :- Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés

DEBAIN Chantal Montpellier
LACROIX André Villiers en Bois
CANCE Marie Paule Toulouse

Section 30 :- Thérapeutique, médicaments et bioingénierie : concepts et moyens

PITTAVINO Sandra Valbonne
BROSED Marie-France Bordeaux
WENCKER Suzanne Strasbourg

Département des Sciences de l'Homme et de la société

Section 31 :- Hommes et milieux : évolution, interactions

BURENS-CAROZZA Albane Lattes
TROUSSON Dominique Valbonne
HUMBERT Véronique Lattes

Section 32 :- Mondes anciens et médiévaux

MARTIN Nelly Pessac
CAPISANO Franck Lyon
BOLLER Frédéric Nanterre

Section 33 :- Mondes modernes et contemporains

BLUM Françoise Paris
VACCARO-CHAUDIRON Rossana Paris
ERNST MAILLET Vanessa Brest

Section 34 :- Langues, langage, discours

MONSEUR Danièle Villeneuve d'Ascq
TALEC Jean-Philippe Bayonne
JADELOT Christiane Nancy

Section 35 :-Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts

DELBRECCIO Mireille Paris
CRASSON Aurèle Paris
BERKOUN Habiba Paris

Section 36 :- Sociologie - Normes et règles

DE COSTER Lilian Paris
ESQUIAL Isabelle Pessac
SENOTIER Danièle Paris

Section 37 :- Économie et gestion

DEMERY-LEBRUN Marc Toulouse
GARNERO Annie Paris
WIRTH Nelly Ecully

Section 38 :- Sociétés et cultures : approches comparatives

BRESEGHELLO Danielle Paris
FINETIN Catherine Paris
PETIT Claudie Ivry sur Seine

Section 39 :- Espaces, territoires et sociétés

BILBAO Pablo Toulouse
TURLET Arlette Pessac
HIRSCH Jacky Strasbourg

Section 40 :- Politique, pouvoir, organisation

GAULIN CAZENAVE Christine Pessac
ARDENTI Robert Paris
VIGNATI Elizabeth Pessac